

ENQUETE PUBLIQUE

EN CONFORMITE DU DECRET RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE
ADOPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON LE 06/02/2014, SECTION
5 DU TITRE 3, ARTICLE 24 (M.B. 04/03/2014)

Concerne la demande de *M. B. VAN HAARE HEIJMEIJER* ;

Visant la *Modification du chemin vicinal n° 1 à l'atlas des chemins vicinaux de l'ancienne Commune de Mormont, à hauteur de sa propriété cadastrée ou l'ayant été, Erezée – 1^{ière} Division – section C – n° 437K et ce, en vue de pouvoir en faire l'acquisition ;*

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 - EREZEE, à partir du **09 septembre 2019**.

Date d'affichage de la demande	04 septembre 2019
Date d'ouverture de l'enquête	09 septembre 2019
Clôture de l'enquête	Lieu : Administration communale rue des Combattants, 15 6997 EREZEE Date : 09 octobre 2019 à 11 heures
Les observations écrites peuvent être adressées à :	Administration communale d'EREZEE rue des Combattants, 15 6997 EREZEE

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le lundi jusqu'à 19.00 heures ou le samedi matin sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès de l'agent délégué à cet effet au service Urbanisme, rue des Combattants, 15 à 6997 Erezée – 086/320.928 – aline.pierard@erezee.be.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.

A Erezée, le 04 septembre 2019



Le Bourgmestre,

M. JACQUET.